

De *William L. Forsyth*, de Québec, et autres ; demandant un Acte d'Incorporation sous le nom de Compagnie d'*Anticosti*.

Et une motion étant proposée et secondée à l'effet que la Pétition de *Charles P. Treadwell*, de L'Orignal, Shérif des Comtés-Unis de *Prescott* et *Russell*, présentée mercredi dernier, demandant un octroi de terres pour lui permettre de construire des Chemins de Fer de Colonisation, et une rémunération pour certains services par lui rendus, soit maintenant reçue.

M. l'Orateur décide que cette Pétition ne peut être reçue, attendu que l'octroi de la demande contenue dans cette Pétition, imposerait une charge sur le revenu.

M. *Bown*, du Comité Permanent des Ordres Permanents présente à la Chambre le troisième rapport du dit Comité lequel est lu comme suit :—

Votre Comité a examiné et trouvé suffisants les avis quant aux Pétitions suivantes, savoir :—De *Thomas E. Grindon* ; demandant la passation d'un Acte pour établir la validité de certains bons émis par les Sessions Générales du Comté de *Carleton* en vertu d'un Acte de la Législature du *Nouveau-Brunswick*,—de la Compagnie du Chemin de Fer du *St. Laurent* et de l'*Outaouais*,—de la Compagnie du Canal à navires d'*Ontario* et *Erié*,—de la Compagnie du Chemin de Fer de *Montréal*, *Chambly* et *Sorel*,—de *George Laidlaw*, et autres ; demandant l'Incorporation de la Compagnie du Chemin de Fer du *lac Supérieur* et de *Fort Garry*,—de l'Honorable *L. H. Holton* et autres ; demandant l'Incorporation d'une Compagnie pour construire un Chemin de Fer le long de la Frontière de la Province de *Québec*,—de *William Pryor* et autres ; demandant l'Incorporation de la Compagnie de Commerce de Banque d'*Halifax*,—des Administrateurs du Fonds du Synode de l'Eglise Presbytérienne du *Canada*, en rapport avec l'Eglise d'*Ecosse*, pour les Veuves et Orphelins des Ministres ; demandant des amendements à leur Acte d'Incorporation,—de la Chambre de Commerce de *St. Catherine*,—et de la Compagnie du Chemin de Fer Grand Tronc du *Canada* ; demandant à être autorisée à créer une hypothèque de troisième classe sur la ligne du Chemin de Fer de *Montréal* et *Champlain* qu'elle a achetée

A l'égard des Pétitions de la Compagnie d'Assurance de l'Ouest de *Toronto*, et de la Compagnie d'Assurance de l'*Amérique Britannique* ; demandant des amendements à leur charte respective, votre Comité trouve que dans les deux cas l'avis ne spécifie pas les amendements, dont quelques-uns sont très-importants ; mais comme il a été prouvé que les Actionnaires des deux Compagnies ont donné leur consentement aux dits amendements, à leur dernière assemblée annuelle, votre Comité considère l'avis suffisant.

La Pétition des administrateurs de la Banque d'Epargne de *Toronto* ; demandant que la durée de la charte de cette institution soit prolongée de dix ans (en vertu de l'Acte des Banques d'Epargne), n'est pas de nature à exiger la publication d'un avis.

Ordonné, Que l'Honorable *M. Abbott*, ait la permission d'introduire un Bill pour amender l'Acte incorporant la Compagnie du Chemin de Fer Central du *Canada*.

Il présente, en conséquence, le dit Bill à la Chambre, lequel est reçu et lu pour la première fois, et renvoyé au Comité Permanent des Chemins de Fer Canaux et Lignes Télégraphiques.

L'Honorable Sir *John A. Macdonald*, l'un des Membres de l'Honorable Conseil Privé, présente, conformément aux Adresses à Son Excellence le Gouverneur-Général, la réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 18 Avril 1872, demandant copie de toute dépêche et de toute correspondance entre le Gouvernement de la Puissance et le Gouvernement Impérial au sujet des réclamations résultant de l'invasion du *Canada* par les Féniciens ; aussi, copie de tous ordres en Conseil ou autres documents relatifs à ces réclamations, aussi, copie du compte de l'Association Fénicienne préparé par Lord *Tenterden*. (*Documents de la Session*, No. 26.)

Et aussi, une réponse à une Adresse de la Chambre des Communes, datée le 16 Avril 1872, demandant copie de toute correspondance avec le Lieutenant-Gouverneur *A. G. Archibald*, de *Manitoba*, et *M. McMeiken*, Commissaires des Terres, concernant l'Invasion Fénicienne de *Manitoba*, et la conversation du dit Lieutenant-Gouverneur avec *Louis Riel*, le